

COMITE D'EXPERTS DU PALUDISME

Genève, 2-10 avril 1962

a 62030



WHO/Mal/311
29 août 1961

ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- i) Exposé d'introduction;
- ii) Election du Président, du Vice-Président et des Rapporteurs;
- iii) Adoption de l'ordre du jour.

* *
*

1. CONDITIONS MINIMUMS AUXQUELLES DOIVENT REpondre LES SERVICES RURAUX DE SANTE PUBLIQUE POUR COLLABORER UTILEMENT A UN PROGRAMME D'ERADICATION DU PALUDISME
2. CRITERES A APPLIQUER POUR EVALUER LES PERSPECTIVES DE SUCCES DES PROGRAMMES D'ERADICATION DU PALUDISME
3. PHASE D'ENTRETIEN
 - 3.1 Préparation et exécution des activités de vigilance à la phase d'entretien
 - 3.2 Prévention d'une réintroduction du paludisme
4. ENTOMOLOGIE ET ERADICATION DU PALUDISME
 - 4.1 Objectifs des travaux entomologiques à chaque phase d'un programme d'éradication du paludisme et dans le cas d'autres projets d'éradication du paludisme
 - 4.2 Evaluation entomologique de l'interruption présumée de la transmission
 - 4.3 Méthodes à appliquer pour prouver l'existence de causes entomologiques de la persistance de la transmission
 - 4.4 Conséquences opérationnelles de la résistance des vecteurs aux insecticides
5. CHIMIOTHERAPIE ET ERADICATION DU PALUDISME
6. EMPLOI D'INSECTICIDES ORGANO-PROSPHORES POUR L'ERADICATION DU PALUDISME